

République Française
COMMUNE DE WANGENBOURG-ENGENTHAL
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | |
|----------------------------|------|---------------------------|------|
| Nombre de conseillers élus | : 15 | Conseillers présents | : 14 |
| Conseillers en fonction | : 15 | Conseillers absent(s) | : 1 |
| | | Conseillers représenté(s) | : 1 |

Séance du 25 novembre 2025

sous la présidence de M. Daniel ACKER, Maire

Membres présents : Michel ACKER, Nathalie ALBRECHT, Alexandre BRONNER, Thierry EICHENLAUB, Françoise HEINRICH, Clarisse KIEFFER, Martine MARCHAL, Denis MULLER, Marie-Claude PETER, Hélène RECZKOVIEZ, Philippe RUFFENACH, Luc SALI, Isabelle SPRINGMANN.

Membre absent représenté : Vincent DIEDA (Procuration à M. Daniel ACKER).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Mme Isabelle EHRHARDT pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

N° 62/2025

OBJET : SALLE POLYVALENTE - TARIFS DE LOCATION 2026

Le conseil municipal,

après débat,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MAINTIENT comme suit les tarifs de location applicables pour la salle polyvalente à compter du **1^{er} janvier 2026** :

SALLE OMNISPORTS

- L'utilisation de la salle omnisports pour l'entraînement sportif et les compétitions, pour les répétitions théâtrales ou musicales par les associations et amicales de Wangenbourg-Engenthal est gratuite. Elle l'est également pour toutes les manifestations en faveur des enfants fréquentant notre école (*école du cirque, etc.*).
- Toute association, amicale ou comité, implantés à Wangenbourg-Engenthal, peuvent disposer de la **SALLE** à titre gratuit **une fois par an** pour une manifestation à but lucratif.
- Toute autre manifestation ou utilisation sera payante selon le tarif ci-après :

| | Forfait 2 jours |
|---|------------------------|
| | Tarif 2025 |
| Location par une personne de la Commune de Wangenbourg-Engenthal <i>(ex. apéritif, fête de famille, mariage, etc.)</i> | 120 € |
| Location par une association communale ou association extérieure d'intérêt public <i>(ex. Club Vosgien) (1)</i> | 184 € |
| Location par une personne ne résidant pas à Wangenbourg-Engenthal | 420 € |
| Location par une personne ne résidant pas à Wangenbourg-Engenthal <i>Réception de plus de 300 personnes</i> | 1 322 € |
| Location par une société non communale | 505 € |

CUISINE

| | Forfait 2 jours |
|---|------------------------|
| | Tarif 2025 |
| Location par une personne de la Commune de Wangenbourg-Engenthal | 122 € |
| Location par une association communale ou association extérieure d'intérêt public | 92 € |
| Location par une personne ne résidant pas à Wangenbourg-Engenthal | 273 € |
| Location par une société non communale | 402 € |

ANNEXES

L'ENTRÉE + TOILETTES

Ce local peut être loué indépendamment de la grande salle à condition que celle-ci ne soit pas utilisée. Le prix par manifestation est de 55,00 € par jour. Dans le cas d'une utilisation à but lucratif, le montant est de 114,00 € par jour. Le nettoyage sera facturé à raison de 27,00 € par manifestation.

TOILETTES

Ce local peut être loué indépendamment de la grande salle à condition que celle-ci ne soit pas utilisée. Le prix par manifestation est de **20,00 € par jour**. Dans le cas d'une utilisation à but lucratif, le montant est de **37,00 € par jour**. Le nettoyage sera facturé à raison de **18,00 € par manifestation**.

UN VESTIAIRE + DOUCHE+ TOILETTES

Ce local peut être loué indépendamment de la grande salle à condition que celle-ci ne soit pas utilisée. Le prix par manifestation est de **37,00 € par jour**. Dans le cas d'une utilisation à but lucratif, le montant est de **73,00 € par jour**. Le nettoyage sera facturé à raison de **27,00 € par manifestation**.

DEUX VESTIAIRES + DOUCHES + TOILETTES

Ce local peut être loué indépendamment de la grande salle à condition que celle-ci ne soit pas utilisée. Le prix par manifestation est de **73,00 € par jour**. Dans le cas d'une utilisation à but lucratif, le montant est de **145,00 € par jour**. Le nettoyage sera facturé à raison de **52,00 € par manifestation**.

L'ENTRÉE + DEUX VESTIAIRES + DOUCHES + TOILETTES

Ces locaux peuvent être loués indépendamment de la grande salle à condition que celle-ci ne soit pas utilisée. Le prix par manifestation est de **128,00 € par jour**. Dans le cas d'une utilisation à but lucratif, le montant est de **259,00 € par jour**. Le nettoyage sera facturé à raison de **79,00 € par manifestation**.

AUTRE LOCATION

Association sportive extérieure en vue d'un entraînement :

- 23,00 € l'heure (cette option peut également être retenue dans le cas d'une utilisation après 19 heures sous réserve que la salle soit disponible).
- 130,00 € par jour (la salle doit rester disponible pour d'autres utilisateurs à partir de 19 heures).

TABLES ET CHAISES

Les tables et chaises peuvent être louées comme suit :

Hors location de la salle, pour un maximum de 3 jours à raison de :

- 5,20 € la table rectangulaire
- 0,60 € la chaise

et exclusivement dans le cadre de la location de la salle

- 3,50 € la table ronde

OBSERVATIONS

- L'utilisation de la cuisine sera facturée pour **toutes** les manifestations.
- Le rangement et le nettoyage (salle, tables, chaises, vaisselle, appareils - *machine à laver la vaisselle, cuisinière, etc.* -) doivent être assurés par l'utilisateur. À défaut, ils seront facturés au prorata des heures nécessaires aux agents pour la remise en état.

- En cas de détérioration (bris de vaisselle, etc.), le remplacement ou la remise en état reste à la charge de l'utilisateur.

NOTA : il est interdit aux habitants de la commune de servir de prête-nom

Toutes les sommes perçues serviront à assurer le bon fonctionnement, l'entretien et le maintien en bon état du bâtiment.

Le Maire est autorisé à fixer le montant de location des différents locaux dans le cas d'une utilisation non prévue ci-dessus. Les habitants et les associations de Wangenbourg-Engenthal sont prioritaires quant à l'utilisation du bâtiment, sous réserve de ne pas gêner une location par un tiers.

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Publiée et transmise au contrôle de légalité
Le 2 décembre 2025
Extrait certifié conforme,

Le Maire,



Daniel ACKER

